

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU

Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

Refus de soins et fin de vie : solutions juridiques, enjeux éthiques

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Les établissements et services médico-sociaux accompagnent parfois des personnes vulnérables en situation de grande dépendance à laquelle peuvent s'ajouter le vieillissement et la maladie.

Les problématiques liées au refus de soins, au refus de l'acharnement thérapeutique des personnes en fin de vie et souvent sous protection juridique confrontent les professionnels à des questions d'ordre éthique et juridique nécessitant de connaître le dispositif de droit commun leur permettant d'éclairer leurs choix.

La loi Léonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie, complétée par les décrets du 6 février 2006, a recherché une solution éthique à l'encadrement juridique de la relation médicale entre le médecin, l'entourage de la personne et le malade en fin de vie.

Cette loi apporte trois dispositions essentielles à la relation de soins et favorise l'expression de la volonté de la personne :

- **Interdiction de toute obstination déraisonnable.**
- **Droits du patient renforcés.**
- **Protection juridique du majeur et respect de l'autonomie de la volonté de la personne vulnérable.**
- **Processus décisionnel en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements.**

OBJECTIFS

- Prendre connaissance du dispositif législatif et réglementaire entourant la fin de vie et le refus de soins.
- Se donner des repères quant à la valeur juridique de l'expression de la volonté chez les personnes vulnérables.

CONTENU

- Présentation de la loi du 22 avril 2005.
- L'interdiction de l'obstination déraisonnable.
- Le renforcement du droit des patients.
- Le processus décisionnel en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements.
- La personne de confiance.
- Les directives anticipées.
- Réflexion éthique et juridique autour de cas pratiques.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas.
- Échanges et analyse d'expériences.
- Étude de jurisprudence.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 21 novembre 2011